



TRIALOGUES
Centre de médiations et d'aide à la gestion de conflits

MODULE I

TÉLÉFORMATION ET ATELIERS PRATIQUES EN PRÉSENTIEL

LES TROUBLES DE L'ATTACHEMENT ET SES RÉPERCUSSIONS À L'OCCASION DE LA RUPTURE D'UN LIEN



LE JEUDI 23/04/2020
DE 09:30 À 12:00



LE JEUDI 18/06/2020
OU LE SAMEDI 20/06/2020
DE 09:30 À 12:00



AVENUE SCHALLER 54
1160 AUDERGHEM



AVEC
CARMELINA MARINO, PSYCHOLOGUE
FLORENCE VAN DE PUTTE, AVOCATE ET MÉDIATRICE SYSTÉMICIENNE

➤ INTÉRÊT POUR LE MÉDIATEUR OU L'INTERVENANT

Les personnes qui souffrent de troubles de l'attachement dits "insécurisants" peuvent avoir davantage de réactions surprenantes à l'occasion d'une rupture d'un changement radical que ce soit dans le contexte amoureux, familial ou professionnel.

Cette formation sera l'occasion pour les médiateurs ou les professionnels du conflit de mieux comprendre et de trouver sens à ce qui peut se rejouer devant eux à l'occasion d'un changement traumatique de contexte familial ou professionnel.

Peur de l'engagement, dépendance affective, évitement, désorganisation, confusion, inhibition, paradoxe, exacerbation des affects, ambivalence, tant d'attitudes que le médiateur rencontre fréquemment et qu'il est souvent compliqué pour lui de décrypter et qui peuvent mettre à mal son empathie.

➤ THÈME DE LA FORMATION

L'attachement est un besoin fondamental pour le développement du nouveau-né. L'enfant s'attache aux personnes qui donnent les soins (la maman, le papa, ou toute autre figure d'attachement). L'enfant va pouvoir développer un système d'attachement en lien avec le cadre qui s'offre à lui au moment des toutes premières relations.

Les réactions, les réponses des « adultes : figures d'attachement » aux signaux de vulnérabilité et besoins de l'enfant sont essentielles dans la construction du sentiment de bien-être et de sécurité. L'enfant va ainsi développer un « style » d'attachement qui va participer à l'organisation des affects, à la création des liens interpersonnels.

Ces modèles internes vont orienter ses relations tout au long de la vie.

➤ PROGRAMME ET MÉTHODE DE TRAVAIL



JEUDI 23 AVRIL 2020 DE 9 HEURES 30 À 12 HEURES

Le premier temps de la formation sera l'occasion d'aborder la théorie de l'attachement et de la rattacher à la problématique de la rupture d'un lien.

Un cadre théorique sera proposé qui permettra de mieux saisir les réactions des personnes en souffrance. Cette formation donnera des pistes pour mieux comprendre les attitudes des uns et des autres en situation de stress, de séparation, de rupture de conflits et des outils pour y répondre.

S'en suivra une discussion avec les participants, via les outils de la visioconférence, chat pour les questions et tour de parole.

Les participants recevront ensuite des références bibliographiques et liens pour préparer le second temps de la formation.

LIEU : WWW.ZOOM.US VIA LE LIEN COMMUNIQUÉ PAR TRIALOGUES DÈS
L'INSCRIPTION



LE JEUDI 18 JUIN 2020 OU LE SAMEDI 20 JUIN 2020 DE 9 HEURES 30 À 12 HEURES 30

Le second temps de la formation sera l'occasion d'éprouver la théorie dans le cadre d'ateliers pratiques en présentiel.

Des situations amenées par les participants ou par l'équipe de Trialogues seront mises en scène avec les techniques empruntées au psychodrame, qui permettront aux participants d'éprouver les questions et difficultés liées aux troubles de l'attachement.

LIEU : CHÂTEAU DE LA SOLITUDE, AVENUE SCHALLER, 54 À 1160 BRUXELLES.

PARKING GRATUIT ET ACCESSIBLE.

➤ PUBLIC VISÉ

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 24 maximum

PARTICIPANTS PRESENTIS : le groupe de formation qualifiante G6 (gratuit et obligatoire), le G7 (gratuit, silencieux et facultatif), tout intervenant en gestion de conflits, médiateurs, futurs médiateurs en toute discipline, avocats, magistrats, intervenants sociaux, psychologues et toute personne intéressée par le thème ;

➤ ANIMATION

CARMELINA MARINO

Carmelina Marino est psychologue, formée à la psychothérapie d'orientation psychanalytique. Elle exerce depuis plus d'une vingtaine d'années. En tant que psychologue, psychothérapeute, elle travaille avec des enfants, des adolescents, des adultes et des familles ;

Consciente des limites du cadre de l'expertise du psychologue qui rend un avis généralement suivi par le juge, qui renforcera souvent la position de l'un contre la position de l'autre sur le bien-être de l'enfant, elle s'oriente vers la co-intervention en médiation ou en Marc's ;

Le travail en co-intervention (juriste/psychologue) permet de mettre en place un cadre contenant et sécurisant pour les personnes qui souhaitent entrer dans un processus de dialogue et de collaboration.

FLORENCE VAN DE PUTTE, présidente et cofondatrice de l'ASBL TRIALOGUES, médiatrice systémicienne agréée en familial, civil et entreprise depuis 1998, formatrice. En 2009, elle range définitivement sa toge et reste avocate au barreau de Bruxelles pour défendre les valeurs des modes amiables de résolution de conflits. Convaincue par la richesse des regards croisés sur les situations conflictuelles, elle travaille essentiellement en co-intervention interdisciplinaire en entreprise et pour les particuliers ;

➤ PRIX

20 € pour le webinaire du 24 avril 2020. (ou 30 € si cumul avec le module 2 sur les aspects troubles de la santé mentale)

45 € la matinée de mise en pratique comprenant le matériel et la pause-café

A verser sur le compte TRIALOGUES BE88 3101 9180 3341

Communication : « Nom, prénom, MOD1 ».

➤ INSCRIPTION

En ligne sur le site <http://www.trialogues.be> – Rubrique « Formation Continue »

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles

AGRÉMENT PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION

ATTESTATION DÉLIVRÉE POUR LA FORMATION DES AVOCATS ET DES MÉDIATEURS AGRÉÉS

CETTE FORMATION EST ÉGALEMENT ASSURÉE À LA CARTE À PARTIR DE 12 PARTICIPANTS (CONTACTEZ [INFO@DIALOGUES.BE](mailto:info@dialogues.be))

➤ CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Dialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Dialogues ASBL auprès de la banque ING

BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive.

Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.

Dialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.